



R É S E A U 11

SYNDICAT MIXTE
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11 



APPEL A PROJETS
« EAU
ET
SOLIDARITE
INTERNATIONALE »



Année 2023

RéSeau11

Hôtel du Département de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 11 81 85 / administration@reseau11.fr / www.reseau11.fr

Contexte

Créé en 2020 à la suite de la fusion de plusieurs syndicats d'eau potable, le syndicat mixte **Réseau Solidarité eau 11 dit « RéSeau11 »** est un syndicat à la carte qui propose une compétence principale obligatoire « protection de la ressource en eau » et une compétence optionnelle « production et transport d'eau potable ». Il assure l'alimentation des services de distribution d'eau potable de plus de 200 communes audoises adhérentes.

De ce fait, il contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU, et en particulier l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°6 visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>).

Conscient que la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde est alarmante (2,1 milliards de personnes n'ont pas d'accès à l'eau potable et 4,5 milliards sont dénuées de solutions d'assainissement) et des impacts du changement climatique, RéSeau11 souhaite permettre à des acteurs (collectivités, organisations non gouvernementales, associations, etc.) de son territoire de **s'engager dans des opérations de solidarité internationale visant l'accès aux services essentiels de l'eau.**

Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets fait suite à un premier appel à projet lancé en 2022. L'appel à projets pour 2023 offre à nouveau la possibilité aux pétitionnaires de réaliser des **projets de solidarité internationale d'accès à l'eau** visant à décliner opérationnellement des programmes d'actions élaborés, ou en cours d'élaboration, ainsi que des **actions de sensibilisation auprès du grand public** dont les objectifs peuvent être les suivants :

- Répondre de façon pérenne aux besoins d'accès aux services essentiels de l'eau ;
- Améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- S'appuyer sur un partenaire local et les organes de gouvernance institués localement ou en consolider l'installation ;
- Adapter des solutions et des systèmes aux situations locales ;
- Être en capacité d'offrir des réponses reproductibles ;
- Renforcer les compétences institutionnelles le cas échéant ;
- Sensibiliser le grand public et / ou les scolaires aux enjeux de l'eau sur le périmètre de RéSeau11 en inscrivant ces enjeux dans le cadre d'une approche globale de l'eau.



Pour qui ?

Les collectivités territoriales, les structures de gestion des services de l'eau, les associations de solidarité internationale et/ou de sensibilisation, les ONG et les établissements scolaires peuvent candidater à cet appel à projet.

Pour quel type de projet ?

Les territoires éligibles au soutien de RéSeau11 :

- Pour les **projets de coopération internationale**, la priorité sera donnée aux pays définis comme prioritaires de l'aide française au développement par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018 (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques/>), à l'exception du Mali ; soit une liste de **18 pays prioritaires** :

- Bénin
- Burkina Faso
- Burundi
- Comores
- Djibouti
- Ethiopie
- Gambie
- Guinée
- Haïti
- Liberia
- Madagascar
- Mauritanie
- Niger
- République centrafricaine
- RDC
- Sénégal
- Tchad
- Togo

- Pour les **opérations de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires**, les actions devront être menées sur le périmètre de RéSeau11.

Les types de projets :

- Pour les **projets de solidarité internationale**, les pétitionnaires doivent présenter des opérations qui :
- recherchent l'efficacité et l'amélioration des conditions de vie des populations dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement et de l'équité d'accès au service à travers : la mise en place d'infrastructures et d'équipements durables, y-compris l'assistance technique et la formation nécessaires à leur réalisation et à leur maintenance ;
 - améliorent de manière directe l'accès à l'**eau potable** et la **protection des ressources en eau** ;
 - disposent d'un relais local sur place ;
 - prennent en compte la participation locale pour la formulation des besoins, l'identification des solutions et la contribution aux charges (en dépenses et/ ou sous forme de valorisations) ;
 - prévoient la constitution et la formation de structures locales de gestion : comité de gestion, association d'usagers de l'eau... qui permettent la constitution d'un



- service d'eau (recouvrement des charges d'exploitation, aide à la gestion du service) ;
- prévoient des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers, tant sur le territoire de coopération que sur le périmètre de RéSeau11 ;
 - intègrent un programme de suivi et d'évaluation.
- Dans le cas de projet locaux de sensibilisation sur le territoire de compétence de RéSeau11, les pétitionnaires doivent présenter :
- des actions de **sensibilisation sur les enjeux liés à la ressource en eau (quantité disponible et qualité de l'eau)** et aux impacts du changement climatique **et** ;
 - des actions de **sensibilisation à la citoyenneté mondiale** :
 - soit via des échanges en milieu scolaire ;
 - soit par une mise en perspective du local à l'international, avec des exemples concrets de problématiques de ressources en eau, dans l'Aude mais aussi dans des pays du Sud, montrant que les solutions envisageables nécessitent dans tous les cas des mécanismes de solidarité pour être gérables.

Les projets en cours d'exécution sont éligibles.

Pour quelle dotation ?

L'aide sera attribuée par le syndicat mixte Réseau11 après une instruction collective des dossiers.

RéSeau11 consacre une enveloppe globale de **16 000 €** pouvant être répartie sur plusieurs projets et structures porteuses. L'expérience de l'Appel à Projets 2022 montre que la moyenne des subventions tourne autour de 3 000 €.

Pour chaque projet, au maximum 70 % de l'assiette éligible peut être retenue.

Quelles dépenses éligibles ?

Sont éligibles les charges supportées par le porteur de projet ou en son nom pour la mise en place des services essentiels de l'eau en matière :

- **d'infrastructures, matériels, fourniture, service et frais d'ingénierie** :
 - infrastructures liées à l'eau : forages, puits, réseaux,
 - équipements techniques : pompes, vannes, pièces détachées, signalétique, consommables,
 - services : location, assurances, sécurité des biens et des personnes, AMO, études de réalisation/connexes, maîtrise d'œuvre, contrôle, ... ;
- **d'actions sociétales et / ou d'accompagnement** : formation, sensibilisation, expertise et renforcement de capacités ;
- **de charges transversales** : conduite de projet (pilotage, suivi-contrôle...) & frais de missions associés (transports, per diem ou frais de logement/ restauration, visa, santé...), actions liées au projet de communication (création et diffusion de supports, animations...) et de fonctionnement (documentation, frais bancaires taxes sur fournitures/ équipements...).



Les frais d'évaluation et frais administratifs ne dépasseront pas 5% du montant total du projet.

Les frais divers et imprévus ne dépasseront pas 10% du montant total du projet

Sont exclues du champ de cet appel à projets :

- les charges sans objet direct avec les objectifs de l'appel à projets ;
- les charges ne faisant l'objet d'aucune estimation prévisionnelle justifiée (devis, marché/contrat, note de calcul...).

Quelles sont les pièces à fournir ?

1. Lettre de demande adressée au Président de RéSeau11
2. Formulaire de candidature
3. Carte de localisation du projet
4. Cadre logique (annexe)
5. Chronogramme des activités - planning prévisionnel (annexe)
6. Budget prévisionnel (annexe)
7. RIB
8. Fiche SIRENE

ANNEXES PARTICULIÈRES AUX ASSOCIATIONS :

9. Attestation (annexe)
10. Statuts
11. Derniers comptes annuels approuvés ou n° d'identification au répertoire national des associations (RNA) (ou à défaut n° de récépissé en préfecture)
12. Dernier budget de l'association
13. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale

Critères de sélection

Les projets seront notamment évalués sur la base des critères suivants :

- Localisation et ancrage territorial (la priorité sera donnée d'abord aux pétitionnaires implantés sur le territoire de compétence de RéSeau11, puis du Département de l'Aude et enfin de la Région Occitanie) ;
- Viabilité humaine et financière ;
- Impact sur l'accès à la ressource en eau ;
- Durabilité de la démarche.



Calendrier et modalités de participation

Calendrier :

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2023
- Phase de sélection des projets : avril à fin mai 2023
- Notification des projets retenus / non retenus : juin 2023
- Modalités de contractualisation : juin-juillet 2023

Candidature :

Les projets de candidature, dûment complétés et signés, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : administration@reseau11.fr

Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention attribuée s'effectue selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 70% du montant total attribué sera versé après réception du formulaire de demande d'acompte au démarrage du projet, signé du représentant légal ou de son mandataire dûment désigné. Le formulaire de demande de paiement sera transmis au soumissionnaire lors de l'attribution.
- Le solde de 30% du montant d'aide est versé sur justificatifs (rapports des opérations réalisées, bilan des dépenses visées par le trésorier-comptable de la structure porteuse).

En savoir plus

📄 Dossier de candidature disponible sur le site Internet de RéSeau11 :
<https://reseau11.com/reseau11/appel-a-projets/>

📞 Contact auprès RéSeau11 pour tout renseignement complémentaire :

Réseau Solidarité eau 11 (RéSeau11)

Hôtel du Département de l'Aude

Allée Raymond Courrière

11855 CARCASSONNE Cedex 9

Référent : Clément SCHMITT - Tel : 04 68 11 65 06 / 06 73 21 72 43

Date limite : mercredi 15 avril 2023

Thème: eau

Organisation: Syndicat Mixte Réseau Solidarité eau 11

Date de mise à jour : janvier 2023

